



**SYNDICAT MIXTE  
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**  
Réunion du Comité Syndical  
du 5 février 2024

**Réunion du Comité Syndical  
du 5 février 2024**



Sommaire

<b>1. PRESENCE :</b> .....	2
<b>2. RELEVÉ DE DECISIONS :</b> .....	4
1. Débat d'Orientations Budgétaires 2024 .....	4
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2023 .....	4
3. Désignation de représentants au sein du Comité Leader GAL .....	4
4. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés ....	4
1. Travaux d'étanchéité et couverture sur le site Château du Moulinet à Ault .....	4
2. Entretien des espaces verts de Belle Dune sur les terrains du Syndicat Mixte Baie de Somme .....	5
3. Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques .....	5
4. Accord-Cadre à Bons de commande pour l'instrumentation des portes-à-flots en Baie de Somme et Baie d'Authie Sud - Années 2024 -2025-2026-2027 .....	5
5. Souscription d'une Ligne de Trésorerie .....	6
6. Gestion du Personnel .....	6
1. Modification du temps de travail des agents du service Réserve Naturelle Nationale... ..	6
2. Reversement de la quote-part des tickets restaurant au Comité Social Economique ... ..	6
7. Marché de réalisation de demandes d'autorisation administrative de trois systèmes d'endiguement : « Bas-Champs », « Somme-Authie » et « Bresle » – Passation d'avenants .....	7
1. Avenant n° 2 au lot 2 – Somme Authie .....	7
2. Avenant n° 2 au lot n°3 - Bresle.....	7
8. Rechargement du cordon de galets de la plage de Mers-Les-Bains/ Le Tréport « Est » et nivellement général de la plage de Mers-Les-Bains .....	8
1. Consultation de maîtrise d'œuvre pour la passation d'un marché accord-cadre mono-attributaire à bons de commande .....	8
2. Travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les Bains / le Tréport « Est » ... ..	8
9. ZAC FRANGE NORD DE QUEND - Promesse de vente avec HOMA Groupe .....	8
10. Résidence Belle Dune à Quend Plage - Construction de 110 logements - Avenant à la Promesse Unilatérale de Vente .....	9
11. Opérations d'Environnement .....	10
1. Aires Marines Éducatives – Poursuite du dispositif avec les écoles .....	10
2. Bilan brigade équestre et projet 2024 .....	10
12. Rapport d'information - Service Environnement, pôle Grand Site de France - Candidature au renouvellement du label Grand Site de France – point d'étape .....	10
<b>3. QUESTIONS DIVERSES :</b> .....	11

## 1. PRESENCE :

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président les 12 et 24 janvier 2024 s'est réuni le lundi 5 février 2024 à 15 Heures 45 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Alain BAILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte.

**Membres :** 36

**Présents :** 28

**Nombre de Votants :** 28

**Nombre de Voix :** 53

### Assistaient à cette réunion

#### Membres titulaires

##### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

##### Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme

#### Membres suppléants :

##### Représentants des Communes

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Dominique HENOCQUE (Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme)

## ABSENTS EXCUSES :

### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Nathalie TEMMERMANN

### Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

### Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

### Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Sébastien BACQUET
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du développement des territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Valérie MONFLIER

### Autres personnalités excusées

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Cécile WACHTER, Adjoint au Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Régis EOCHÉ, SGC Baie de Somme

## 2. RELEVÉ DE DÉCISIONS :

### 1. Débat d'orientations budgétaires 2024

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les Orientations Budgétaires 2024 sur la base du document qui a été consultable sur le partage collaboratif Oodrive.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

Monsieur Dalle indique aux membres du Comité Syndical que les responsables de services vont passer en revue les opérations. Monsieur Kraemer intervient sur le renard hydraulique à Arry. Florian Bouthors et Thierry Bizet présentent les opérations d'aménagement ainsi que la stratégie littorale et le PAPI. Yann Dufour et Sébastien Bacquet présentent l'ensemble des opérations liées à la gestion des espaces naturels sensibles. Florine Fougy fait un point d'étape sur l'opération Grand Site. Bruno Droz-Bartholet présente la partie finances. Monsieur Dalle rappelle qu'il y a un déficit de fonctionnement par rapport au budget des milieux naturels. Des recherches de financements complémentaires sont à l'étude.

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2023

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2023.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

### 3. Désignation de représentants au sein du Comité Leader GAL

Le Président a informé les membres que le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées a été retenu par la Région pour porter une dynamique Leader Gal.

Ce dispositif permet de disposer d'une enveloppe de crédits européens de 1,1 M€ pour financer des projets dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, et du développement durable.

Le formalisme impose la constitution d'un Comité de Programmation composé de 20 membres, dont 10 issus du secteur privé.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, en qualité de titulaire et Monsieur Alain BAILLET en qualité de suppléant pour siéger au sein de ce Comité de Programmation.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

### 4. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

#### 1. Travaux d'étanchéité et couverture sur le site Château du Moulinet à Ault

Le Président a informé les membres qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'étanchéité et couverture sur le site du Château du Moulinet à Ault.

Ces travaux consistent en :

- La réfection de l'étanchéité du dortoir et la fermeture des baies et la réalisation de travaux de couverture afin de conserver le bâtiment hors d'eau

Le marché est estimé à 60 000 € HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les travaux d'étanchéité et de couverture sur le site Château du Moulinet à Ault, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

## **2. Entretien des espaces verts de Belle Dune sur les terrains du Syndicat Mixte Baie de Somme**

Le Président a informé les membres qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts de Belle Dune sur les terrains du Syndicat Mixte Baie de Somme.

Les travaux consistent à :

- Effectuer toutes les opérations de nettoyage nécessaires pour donner à l'espace vert et à ses abords immédiats un aspect convenable

Le marché est estimé à 34 000 € HT.

Il a été proposé de retenir l'entreprise Tellier Paysage pour un montant de 32 109,90 € HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché concernant l'entretien des espaces verts de Belle Dune sur les terrains du Syndicat Mixte Baie de Somme avec l'Entreprise TELLIER Paysages, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

## **3. Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques**

Le Président a informé les membres qu'une consultation va être lancée pour l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques.

Le montant maximum du marché s'élève à 50 000 € HT pour la durée du marché.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

## **4. Accord-Cadre à Bons de commande pour l'instrumentation des portes-à-flots en Baie de Somme et Baie d'Authie Sud - Années 2024 -2025-2026-2027**

Le Président a informé les membres qu'une consultation va être lancée pour l'accord-cadre à bons de commande pour l'instrumentation des portes-à-flots en Baie de Somme et Baie d'Authie Sud pour les années 2024 -2025-2026-2027.

Le montant maximum du marché s'élève à 200 000 € HT pour la durée totale du marché.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, l'accord-cadre à bons de commande pour l'instrumentation des portes-à-flots en Baie de Somme et Baie d'Authie Sud pour les années 2024-2025-2026-2027, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

Collège des Membres du Département : 30  
Collège des Membres des EPCI : 10  
Collège des Membres des Communes : 13

## 5. Souscription d'une Ligne de Trésorerie

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte réalise un nombre important d'opérations d'investissement sur le Budget Principal, y compris dans le cadre du PAPI, sur l'ensemble des ZAC et sur le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».

Il doit ainsi porter financièrement le montant des dépenses payées sur ces opérations dans l'attente de l'encaissement des subventions ou prix de vente des terrains.

Pour permettre au Syndicat Mixte de continuer à payer les dépenses correspondantes, il a été envisagé de souscrire une avance de Trésorerie d'un montant de 3 millions d'euros.

Une consultation a été lancée en décembre 2023 auprès de 3 organismes bancaires.

Il a été proposé de retenir l'offre proposée par le Crédit Agricole Brie Picardie

***Suite à la consultation et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole et a autorisé le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € d'une durée de 12 mois reconductible, auprès du Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions financières détaillées ci-dessus dans les caractéristiques de l'offre.***

Collège des Membres du Département : 30  
Collège des Membres des EPCI : 10  
Collège des Membres des Communes : 13

## 6. Gestion du Personnel

### 1. Modification du temps de travail des agents du service Réserve Naturelle Nationale

Le Président a rappelé aux membres que, depuis 2022, l'organisation du temps de travail des agents de la Réserve Naturelle Nationale est soumise à un cycle de travail annuel.

L'année 2023 était une année test pour valider ou non ce mode d'organisation.

Après un bilan, il a finalement été proposé de revenir au régime général appliqué aux agents du Syndicat.

Il a donc été proposé que les gardes de la Réserve Naturelle Nationale retrouvent un cycle de travail hebdomadaire de 39 heures avec le bénéfice des RTT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 5 décembre 2022 et d'acter le changement de cycle de travail des agents de la Réserve Naturelle Nationale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.***

### 2. Reversement de la quote-part des tickets restaurant au Comité Social Economique

Le Président a rappelé aux membres que la quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés, remboursée au Syndicat Mixte par la Société EDENRED, s'élève à 113,00 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces sommes doivent être versées au Comité Social Economique.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Syndicat Mixte à verser la somme de 113,00 € au Comité Social Economique.**

Collège des Membres du Département : 30  
Collège des Membres des EPCI : 10  
Collège des Membres des Communes : 13

## **7. Marché de réalisation de demandes d'autorisation administrative de trois systèmes d'endiguement : « Bas-Champs », « Somme-Authie » et « Bresle » – Passation d'avenants**

### **1. Avenant n° 2 au lot 2 – Somme Authie**

Le Président a rappelé aux membres qu'ils l'ont autorisé à signer un marché avec l'entreprise ARTELIA, pour un montant de 154 000 € H.T.

L'avenant n° 1 a concerné une mission d'accompagnement pour un montant de 17 927,58 € HT, soit une augmentation de 11,64 %.

L'avenant n° 2 concerne des prestations supplémentaires relatives à l'actualisation et la formalisation de l'Etude de Danger du système d'endiguement actuel de Saint-Valery-sur-Somme.

Ces prestations supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant n°2 au marché, représentant une plus-value de 31 000 € HT, soit 31,77 % par rapport au montant du marché initial, portant ainsi le montant global du marché à 202 927,58 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 février 2024 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

**Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la passation d'un avenant n°2 au lot n°2 du marché de réalisation de demandes d'autorisations administratives de trois systèmes d'endiguement : « Bas-Champs », « Somme-Authie » et « Bresle » dans les conditions définies ci-dessus et autorise le Président à le signer.**

### **2. Avenant n° 2 au lot n°3 - Bresle**

Le Président a informé les membres que cet avenant n° 2 concerne des prestations en moins-value. En effet, les ouvrages du secteur de l'estuaire de la Bresle ne feront pas l'objet d'un classement dans son état actuel (confirmation par courrier par la Préfecture de la Somme en 2022).

Par conséquent, les études relatives au classement de ce système sont suspendues et conduisent à une moins-value de 21 329, 73 € HT, soit 11,35 % par rapport au montant du marché initial, portant ainsi le montant global du lot 3 à 82 217,56 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 février 2024 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

**Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la passation d'un avenant n°2 au lot n°3 du marché de réalisation de demandes d'autorisations administratives de trois systèmes d'endiguement : « Bas-Champs », « Somme-Authie » et « Bresle » dans les conditions définies ci-dessus et autorise le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 30  
Collège des Membres des EPCI : 10  
Collège des Membres des Communes : 13

## 8. Rechargement du cordon de galets de la plage de Mers-Les-Bains/ Le Tréport « Est » et nivellement général de la plage de Mers-Les-Bains

### 1. Consultation de maîtrise d'œuvre pour la passation d'un marché accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Le Président a rappelé aux membres que chaque année, un ou plusieurs rechargements sont réalisés par by-pass mécanique (prélèvements des galets ayant migré vers le nord de la plage sous l'action de la dérive littorale et dépôt dans les casiers au sud de la plage).

Chaque opération de rechargement et de nivellement nécessite une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre ainsi qu'une consultation des entreprises en vue de la mise en œuvre des travaux correspondants.

Pour faciliter les démarches et la mise en œuvre des travaux, il a été proposé l'engagement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la passation d'un marché type accord-cadre à bons de commande renouvelable 4 ans par tacite reconduction ainsi qu'un marché de travaux.

Les dépenses seraient prises en compte par la Communauté de Communes des Villes- Sœurs pour ce qui a trait à la gestion du trait de côte et la ville de Mers-les-Bains pour le nivellement général de la plage de Mers-Les-Bains.

Le montant maximum de maîtrise d'œuvre est de 80 000 €HT pour la durée du marché.

Le montant maximum des travaux envisagés est de 700 000 € HT pour la durée du marché.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager la consultation correspondante et à signer par anticipation le marché ainsi que les bons de commande correspondants.***

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

### 2. Travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les Bains / le Tréport « Est »

Le Président a informé les membres que dans le cadre de la gestion du trait de côte, une consultation doit être lancée pour la réalisation des travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains, à réaliser préalablement à la saison touristique 2024.

L'estimation de ce marché est de 125 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

## 9. ZAC FRANGE NORD DE QUEND - Promesse de vente avec HOMA Groupe

Le Président a rappelé aux membres qu'ils l'ont autorisé à signer un protocole avec Homa Groupe concernant la construction d'un hôtel dans la ZAC Frange Nord de Quend.

Par courrier en date du 11 janvier 2024, Homa Groupe a confirmé au Syndicat Mixte sa proposition d'acquisition du lot n° 2 d'une superficie totale de 1 888 m<sup>2</sup> de terrain.

Le projet consiste en la réalisation d'un hôtel 3-4 étoiles de 50 chambres disposant d'un espace séminaire et d'une salle fitness, un local commercial à usage de restaurant, une résidence para-hôtelière de 23 appartements et 65 places de stationnements.

Au regard de la constructibilité prévisionnelle, le prix de vente est fixé à 174 000 € TTC sous réserve de l'avis des domaines.

Le Syndicat Mixte va autoriser Homa Groupe à faire effectuer à ses frais, dès la signature de la promesse de vente tous les relevés des biens, sondages de reconnaissance du sol et du sous-sol, dépôt du permis de construire.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la signature de la promesse de vente avec HOMA Groupe et a autorisé le Président à la signer.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

### **10.Résidence Belle Dune à Quend Plage - Construction de 110 logements - Avenant à la Promesse Unilatérale de Vente**

Le Président a rappelé aux membres qu'ils l'ont autorisé à signer une promesse unilatérale de vente avec le Groupe Pierre et Vacances.

Celle-ci a été signée le 1<sup>er</sup> septembre 2023 avec une réitération de l'acte authentique prévue pour le 15 février 2024.

Le prix de vente définitif a été fixé à la somme de 1 303 658,17 € HT.

Par courrier en date du 17 janvier 2024, le Groupe Pierre et Vacances a fait part au Syndicat Mixte des différentes raisons économiques compte-tenu du contexte actuel qui ne leur permettent pas d'assurer la signature de l'acte authentique de vente au 15 février 2024.

Le Groupe compte sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 par rapport à la tendance du marché qu'il pense voir stabiliser, une baisse des taux et le retour d'investisseurs sur le marché porteur de l'hôtellerie de tourisme.

Afin de poursuivre le projet de construction d'une nouvelle tranche de 110 logements, Pierre et Vacances a sollicité une prorogation du délai de la promesse de vente au 15 septembre 2024.

Pour pouvoir bénéficier du permis de construire dont l'échéance est prévue le 8 mars 2024, le Groupe Pierre et Vacances a proposé de démarrer les travaux à ses risques et périls dès le 19 février 2024, (terrassements et fondations)

Il a sollicité de la part du Syndicat Mixte une autorisation anticipée d'occuper le terrain objet de la promesse.

L'avenant à la promesse de vente doit donc être signé afin d'acter l'ensemble de ces dispositions.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la promesse de vente, ainsi que la prorogation de la promesse de vente jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et a autorisé le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 30

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 13

## 11. Opérations d'Environnement

### 1. Aires Marines Éducatives – Poursuite du dispositif avec les écoles

Le Président a rappelé aux membres que l'Agence Française pour la Biodiversité, en lien étroit avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, a confié, au Syndicat Mixte, le pilotage du projet avec les écoles.

Une participation est demandée aux communes pour contribuer financièrement à ce dispositif. Cette dernière s'élève à 2 100 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la poursuite du dispositif AME avec les écoles et a autorisé le Président à signer les conventions correspondantes.**

*Collège des Membres du Département : 30*

*Collège des Membres des EPCI : 10*

*Collège des Membres des Communes : 13*

### 2. Bilan brigade équestre et projet 2024

Le Président a informé les membres qu'en 2023, la brigade équestre a permis au Syndicat Mixte d'accéder à des secteurs impossibles en véhicule. De plus, elle a su montrer ses avantages tant sur la communication, que sur le comportement des différents types de public rencontrés.

Suite à ce bilan positif, il est proposé de reconduire cette action sur l'année 2024.

Il a été proposé de réaliser la location d'un unique cheval durant la période de forte fréquentation et d'utiliser le cheval personnel d'une des gardes de la Réserve Naturelle Nationale.

La garde a demandé au Syndicat Mixte de participer à la moitié des frais de parages annuel de son cheval pour un coût de 42 €, soit un coût total de 210 €. Elle a également demandé que le Syndicat Mixte prenne en charge les frais vétérinaires inhérent à l'utilisation en patrouille.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette nouvelle location auprès du haras Henson et a autorisé le Président à signer la convention avec la garde ainsi que les documents s'y rapportant.**

*Collège des Membres du Département : 30*

*Collège des Membres des EPCI : 10*

*Collège des Membres des Communes : 13*

## 12. Rapport d'information - Service Environnement, pôle Grand Site de France - Candidature au renouvellement du label Grand Site de France – point d'étape

Le Président a rappelé aux membres que le label Grand Site de France a été décerné au Syndicat Mixte, en reconnaissance de la qualité de gestion des grands paysages du territoire tout en conciliant un accueil touristique qualitatif. Une nouvelle candidature au renouvellement a dû être envisagée pour 2024.

Depuis juin 2022, une phase d'association et de concertation active avec les acteurs locaux a donc été lancée dans cette perspective.

Le dossier présenté pour la prochaine période de labellisation comporte 50 actions, qui visent à répondre aux trois enjeux prioritaires détaillés ci-dessous et qui ont émergé de la concertation :

- Maintenir une exigence de qualité paysagère et pérenniser l'esprit des lieux.
- Réfléchir à une répartition des flux à l'échelle de l'ensemble du Grand Site et poursuivre le développement d'un tourisme décarboné.
- Ancrer les habitants au cœur du fonctionnement du Grand Site de France

La commune de Grand-Laviers se situe aux portes de l'agglomération abbevilloise et de la Baie de Somme. Des réflexions quant à son intégration avaient été conduites lors du précédent renouvellement et n'avaient pas abouti. La présente candidature permet de réactiver cette évolution du périmètre.

Le dossier préparé en interne par le pôle Grand Site sera prochainement remis au Préfet de la Somme (date estimée : début mars). Une phase administrative de validation s'enclenchera ensuite, tant à l'échelon départemental (Commission Départementale de la Nature, Sites et Paysages), que national (Inspection Générale, avis du Réseau des Grands Sites de France et Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages).

Le label, en cas d'octroi, est désormais décerné pour 8 années.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.**

Collège des Membres du Département : 30  
 Collège des Membres des EPCI : 10  
 Collège des Membres des Communes : 13

### **3. QUESTIONS DIVERSES :**

La séance est levée à 18 H 00

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 7 février 2024.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 25 mars 2024.

  
 Stéphane HAUSSOULIER  
 Président